

Séance de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre tenue le 19 février 2025, à 19h00, au bureau administratif de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre situé au 1064, rue Industrielle à Mont-Laurier.

Étaient présents et formaient quorum :

M. Jean Gascon, président
M. Marc Champagne
M. Ghislain Collin
M. Michel Daigle
Mme Mélanie Grenier
M. Normand Latreille
M. Éric Lévesque
M. Serge Piché
M. Pierre Raïche
Mme Sylvie Roussel
M. René de la Sablonnière

Mun. de Lac-Saint-Paul
Mun. Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles
Mun. Notre-Dame-de-Pontmain
Mun. de Sainte-Anne-du-Lac
Mun. de Kiamika
Ville de Mont-Laurier
Mun. de Mont-Saint-Michel
Mun. de Lac-des-Écorces
Mun. de Lac-du-Cerf
Mun. de Notre-Dame-du-Laus
Mun. de Chute-Saint-Philippe

25-02-4311 **BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE) – ENGAGEMENTS RIDL**

- ATTENDU que La Régie fournit des services de proximité, pour la gestion des matières résiduelles, à douze (12) municipalités membres, toutes situées dans la MRC d'Antoine-Labelle, plus précisément dans la vallée de la Lièvre ;
- ATTENDU qu'à la suite de la période d'information du 5 novembre 2025, effectuée par le BAPE, la Régie a pris très au sérieux les différentes problématiques soulevées par les citoyens ;
- ATTENDU que des solutions aux différentes problématiques soulevées par les citoyens sont déjà connues et seront mises en application rapidement ;
- ATTENDU que la demande de décret ministériel pour l'agrandissement du lieu d'enfouissement technique devrait plutôt être perçue comme une continuité des opérations actuelles et non comme une augmentation du tonnage de l'enfouissement ;
- ATTENDU les audiences publiques sur l'Environnement qui ont eu lieu les 11 et 12 février 2025 concernant la demande de décret ministériel pour le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique par la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre ;
- ATTENDU que lors desdites audiences publiques, le président de la Commission d'enquête, M. Joseph Zayed, a demandé au porte-parole de l'initiateur du projet, M. Jimmy Brisebois, directeur général et greffier-trésorier, de prendre des engagements face à certains enjeux ;
- ATTENDU que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre trouve important d'appuyer les engagements pris par le directeur général et greffier-trésorier, lors des audiences publiques ;

ATTENDU la volonté du conseil d'administration de la Régie d'établir un lien de confiance avec les voisins du lieu d'enfouissement technique de Mont-Laurier ;

ATTENDU l'importance pour la Régie d'obtenir le décret ministériel afin de pouvoir agrandir son lieu d'enfouissement technique, car la fermeture du lieu d'enfouissement technique actuel entraînerait une hausse des coûts importants pour les municipalités membres de la Régie et des gaz à effets de serre.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Daigle et résolu à l'unanimité que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre confirme les engagements pris le directeur général et greffier-trésorier, M. Jimmy Brisebois, lors des audiences publiques sur l'environnement soit :

Engagement en cours

Recouvrement final de la cellule d'enfouissement technique actuel #9 pour une superficie de 7 500 m² et l'installation de neuf (9) puits de captation des biogaz au courant de l'année 2025 ;

Engagement à venir

Tournée d'inspection pour détecter la présence d'odeur sur l'ensemble du site de la Régie ;

Refonte du mécanisme de plaintes des citoyens (plus visible sur les différentes plateformes informatiques de la Régie – site Internet, Facebook). Les plaintes reçues concernant le complexe environnemental, s'il y a lieu, seront déposées au comité de vigilance et au conseil d'administration de la Régie ;

Installation de puits d'observation, autour du Lac-Bélec, et d'intégrer le ou lesdits puits d'observation avec les autres analyses effectuées trois fois par année, et ce, si le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le juge nécessaire ;

Entente avec le parc linéaire du P'tit train du Nord afin de pouvoir planter des arbres dans leur emprise qui borde les terrains de la Régie. Cette plantation sera effectuée où il sera nécessaire de le faire (tout le long des installations de la Régie) ;

Dès 2025, plantation d'arbres sur une grande partie du complexe environnemental afin de réduire les impacts des opérations de la Régie ;

Dès le printemps 2025, la Régie commencera à étendre un produit anti-odeur sur les cellules d'enfouissement actuelles selon les recommandations qu'elle aura obtenues d'exploitant de sites d'enfouissement au Québec ;

Évaluer la pose d'un abri sur l'aire de réception des matières organiques (plateforme) afin d'éviter au maximum que les oiseaux dispersent les matières organiques sur les terrains adjacents à ceux de la Régie, le tout en conformité avec notre certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une plateforme de compostage ;

Que le secrétaire du comité de vigilance M. Jimmy Brisebois, proposera aux membres dudit comité de se pencher sur une meilleure participation citoyenne.

ADOPTÉE à l'unanimité

COPIE CERTIFIÉE CONFORME, donnée ce vingtième jour de février 2025.



M. Jimmy Brisebois
Directeur général et greffier-trésorier